

## Témoignage 2

Souvent, on nous pose la question de savoir pourquoi nous avons créé une association de défense à Grasse (en novembre 2010). D'abord parce que nous avons compris que nous n'arriverions pas à grand-chose avec le promoteur ainsi qu'avec le syndic mis en place par lui.

Suite à une faute très grave commise par le syndic (non assurance du minibus !), le conseil syndical avait décidé de convoquer une assemblée générale extraordinaire afin de le révoquer. Il refusera tout d'abord, arguant que son contrat s'arrêtait à la prochaine assemblée générale ordinaire (soit six mois plus tard). Mais après une pétition de copropriétaires, il fut obligé de la convoquer ! Elle se tiendra le 8.9.2010.

Que s'est-il passé ? A une voix près, la révocation ne fut pas votée, suite au revirement d'un copropriétaire qui avait voté pour la révocation lors du premier vote mais contre lors du second – sous prétexte qu'un autre copropriétaire s'était abstenu lors du premier vote et voter pour la révocation au second vote ! Les Senioriales, qui disposaient encore de plusieurs appartements votèrent contre la révocation. Ils se permettront de nous dire à l'issue de l'assemblée générale : « c'est pour votre bien » ! Incroyable, mais vrai !

Une campagne de désinformation orchestrée par un nouveau copropriétaire faisait croire qu'il n'y avait eu qu'un changement d'assurance et non un défaut d'assurance. Nous avons là une collusion de partenaires afin de perpétuer un système que le conseil syndical de l'époque commençait à dénoncer !

Avant l'assemblée générale ordinaire d'avril 2011 (où une autre campagne avait pour but de demander aux copropriétaires ne plus voter pour le conseil syndical sortant), un couple de copropriétaires, membre de l'association, avait décidé de revendre leur appartement. Un mail nous était envoyé, le 22.1.2011, pour nous dire qu'ils quittaient l'association car, disait la signataire, on nous fait du « chantage » !

Quel chantage ? S'ils étaient « trop proches » de certaines personnes de la résidence, (conseil syndical et responsables de l'association qui étaient les mêmes) la revente de leur appartement ne « serait pas une priorité » ! Et comme nous avons toutes les preuves de ce que nous dénonçons, voici ci-dessous le mail reçu. Seuls les noms ont été biffés, mais nous avons l'original si besoin est. Comment qualifier ces procédés ?

Messagerie Bbox

Page 1 sur 1

De [REDACTED]@orange.fr

A [REDACTED]@bbox.fr ;

Sujet re: Mise à jour coordonnées membres association Date 22/01/2011 15h11

Bonjour [REDACTED] merci pour les emails. J'ai envoyé un mail à [REDACTED] la semaine dernière pour lui dire que à partir d'aujourd'hui nous ne sommes plus membre de l'association. Nous avons vu la commerciale des Senioriales et nous avons parlé avec M. [REDACTED] et ils nous ont fait comprendre que si nous avons des panneaux 'à vendre' et si nous sommes trop proche à certains gens dans la résidence notre appartement ne serait pas leur priorité. Voilà pourquoi il n'y a pas de panneaux 'à vendre'. Evidemment c'est du chantage mais quoi faire ? il faut qu'on vende. Je sais que tu comprends notre situation. à bientôt, [REDACTED]